

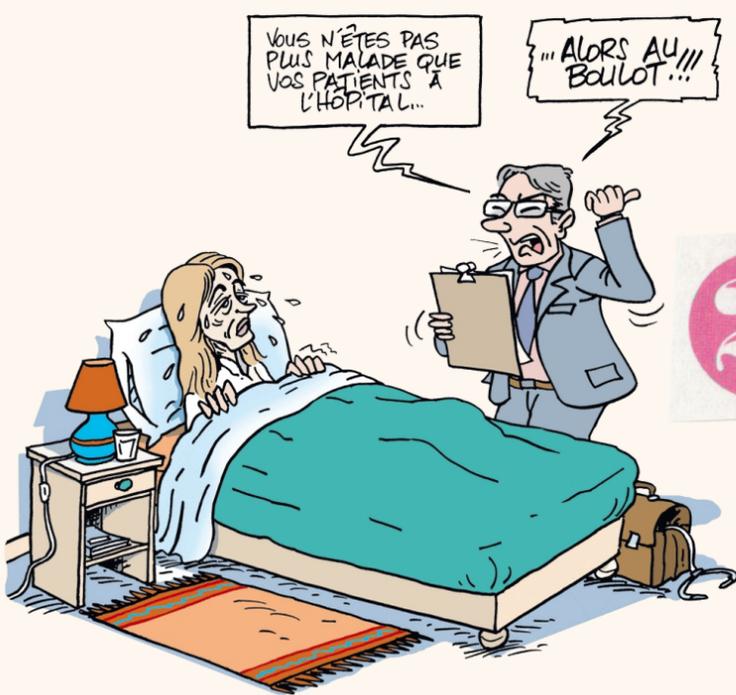
QU'EST-CE QUE

LES CONGÉS MALADIE

Congé pris par un salarié à la suite d'une prescription médicale.

48 HEURES — 1

Délais maximum de communication du formulaire de congés maladie. Ne transmettre que les volets 2 & 3 (l'employeur n'a pas à connaître le motif de votre arrêt)



1 JOUR DE CARENCE

Sera retiré pour chaque congé maladie. La journée de carence n'est pas applicable :

- aux arrêts-maladies ordinaires de prolongation
- lorsque la reprise du travail entre 2 congés de maladie ordinaire pour la même cause n'a pas excédé 48 h

90 JOURS — 3

C'est la durée à plein traitement et 270 jours à demi-traitement (sauf si contrat de prévoyance)

C'est le 19 octobre 1945 que le gouvernement de Gaulle institue la Sécurité Sociale par ordonnance!



4

AU-DELÀ DE 6 MOIS CONSÉCUTIFS

La prolongation d'un congé maladie ordinaire est soumise à l'avis du conseil médical.

Si votre état de santé ne vous permet pas de reprendre votre travail et que vous n'avez pas droit à un CLM, vous pouvez être placé en disponibilité d'office si le conseil médical juge que votre état de santé va évoluer favorablement.

Si vous êtes reconnu définitivement inapte à l'exercice de tout emploi, vous pouvez être mis à la retraite pour invalidité quel que soit votre âge et quel que soit votre nombre de trimestres d'assurance retraite.